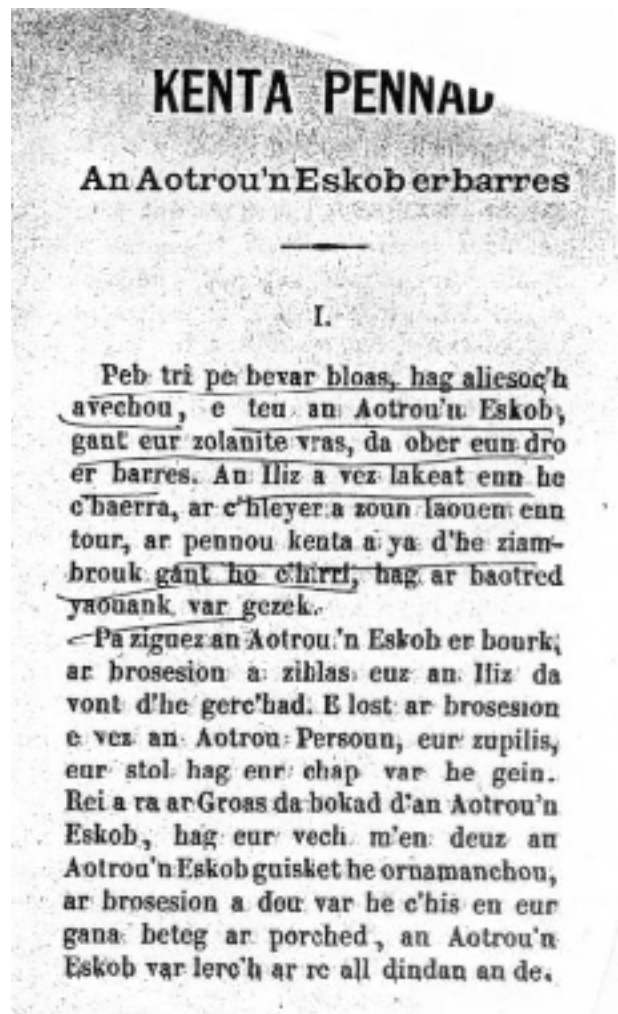


Pierre HERVÉ

LA VISITE DE L'ÉVÊQUE ET LA CÉRÉMONIE DE CONFIRMATION

M. Pierre HERVÉ a retrouvé dans son grenier un petit livre en breton daté de 1895, concernant « Le sacrement de la Confirmation ». Il en a traduit certains passages évoquant la cérémonie :



Nous sommes aux environs de 1850, un dimanche matin, à l'église, pendant la grand'messe. Le prêtre monte en chaire ; l'assistance, debout, écoute l'évangile du jour. Une fois la lecture achevée, le bruit des chaises remuées cesse, tout le monde s'assoit. Le prêtre annonce : « J'ai reçu une lettre du vicaire général m'annonçant la visite de Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon. Ce dernier sera dans la paroisse dans trois semaines, il confirmera les enfants âgés de douze à quinze ans. »



Le sacrement de Confirmation est celui qui, selon les enseignements de l'Église, confirme le baptême, assimilant par l'onction de l'huile sacrée le chrétien au Christ et le remplissant de la force du Saint Esprit, même en cas de péril. Seul l'évêque peut l'administrer, à des enfants en âge de raison, qui doivent déjà, souvent, aller gagner leur pain ou apprendre un métier. L'évêque ne vient que tous les trois ou quatre ans visiter les paroisses de son diocèse.

Quelques recommandations sont faites aux enfants : Il est interdit d'arriver en retard à la cérémonie ; si celle-ci est commencée, pas de confirmation pour le retardataire ! Les vêtements doivent être propres et nets, les mains aussi, et surtout le front, car c'est là que l'huile sainte sera appliquée. Il est défendu de sortir de l'église avant que tous les enfants ne soient confirmés.

A la date dite, l'évêque arrive. Les cloches sonnent joyeusement, l'église est décorée, des fleurs sont disposées devant chaque statue ; la lumière

tamisée par les vitraux éclaire les représentations des Saints, qui paraissent sourire. L'autel est recouvert d'une nappe brodée fraîchement repassée.

Les personnes importantes en voiture, et les jeunes gens à cheval vont à la rencontre de l'évêque. En fin de procession se trouve le recteur, en surplis, étole et chape. L'évêque accueilli, la procession revient vers l'église ; l'évêque marche à l'arrière, sous un dais. Arrivé



à la porte de l'église, le recteur offre l'eau bénite à l'évêque ; celui-ci bénit d'abord le recteur, puis les fidèles. La procession se dirige alors vers l'autel. L'évêque va s'agenouiller au milieu de chœur ; le recteur, tête nue, récite d'une voix forte, un série de prières, puis les chanteurs entament des versets en l'honneur du patron de la paroisse. L'évêque monte alors à l'autel, embrasse la pierre sacrée puis se retourne face à l'assistance et donne sa bénédiction solennelle.

C'est maintenant le tour des défunts. Ayant revêtu les vêtements liturgiques de deuil, tourné vers les fidèles, l'évêque prononce les prières pour les morts. La procession se rend au cimetière, en récitant le « *de profundis* » ; parvenue au milieu du cimetière, elle entame le « *libera* ». L'évêque jette de l'eau bénite et manie l'encensoir ; puis il lève haut la main et fait le signe de croix de chaque côté du cimetière ; et la procession revient à l'église. Là, l'évêque vérifie le bon ordre des choses : la sacristie, les fonts baptismaux, le tabernacle contenant l'huile sainte...

Les enfants sont rangés devant l'autel, chacun à sa place, les filles d'un côté, les garçons de l'autre. Les parrains accompagnent les garçons, et les marraines les filles.

Lorsque tout est prêt, l'évêque, coiffé de la mitre, vient s'asseoir sur son siège, tenant sa crosse de la main gauche. La cérémonie commence aussitôt, par le « *Veni Creator* ». Puis l'évêque se rince les doigts et debout, les mains sur la poitrine, dit aux enfants agenouillés devant lui : « Que descende sur vous l'Esprit Saint et qu'Il vous protège de tout péché par les Vertus du Tout Puissant ». Ils répondent « Ainsi soit-il »* . Puis, après d'autres prières rituelles, l'évêque s'assoit pour recevoir les enfants. Les parrains et les marraines prennent les enfants par le bras et ceux-ci viennent à la rencontre de l'évêque, l'un après l'autre, chacun a un papier à la main, où est inscrit son nom de baptême, ou un autre nom à sa convenance, car la confirmation autorise à choisir un nouveau prénom, à condition que ce soit celui d'un saint ou d'une sainte. Le nom est lu à l'évêque qui, alors, trempe son pouce dans l'huile sainte et trace trois signes de croix sur le front de l'enfant en disant : « Je te marque du signe de la Croix ! » ; puis il touche la tête avec sa main droite et continue ainsi : « Je te confirme avec l'huile du salut, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit ». L'enfant répond : « Ainsi soit-il ». L'évêque lui donne un léger soufflet sur la joue gauche, en disant : « Que la Paix soit avec toi ! »

L'enfant est confirmé.

* *En breton* : « *Evel-se bezet graet* »

